

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 27/11/2020

REFERENCE : MARS N°2020_112

OBJET : LIGNES DIRECTRICES RELATIVES A L'ORGANISATION DE LA REPROGRAMMATION DES ACTIVITES NON COVID EN PHASE DE POURSUITE DE L'ÉPIDÉMIE

Pour action

Etablissements hospitaliers

SAMU / Centre 15

Service(s) concerné(s) : Urgences, SAMU, ORL, Pneumologie, Réanimation, SMIT, Gériatrie, SSR, EHPAD,

Pour information

DGOS

ARS

SpF

DGCS

ARS de Zone

ANSM

Autre :

Mesdames, Messieurs,

En appui des travaux et des actions d'ores et déjà engagés par les ARS et les établissements de santé afin d'organiser une reprise progressive des activités de soins non Covid, vous trouverez en pièce jointe de ce message une fiche recensant des actions prioritaires à mener par les établissements de santé pour assurer la prise en charge des patients non Covid dans un contexte de maintien de l'épidémie pour les activités ayant fait l'objet de déprogrammation totale ou partielle.

Katia Julienne

Directrice Générale de l'Offre de Soins

Signé

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé